

Le Président de l'université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°91-1197 du 27 novembre 1991 organisant la profession d'avocat et notamment son article 53 ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2016 fixant le programme et les modalités de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats et notamment ses articles 1 et 7 ;

Vu l'arrêté du 11 mars 2025 fixant les dates et horaires de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats au titre de l'année 2025 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Considérant qu'aux termes de l'arrêté du 17 octobre 2016 susvisé, le président de l'université responsable du centre qui organise l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats fixe le calendrier des épreuves d'admission ;

DÉCIDE

Article 1 :

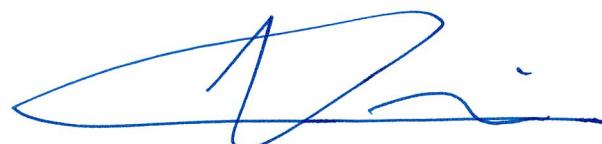
Pour la session 2025, le calendrier des épreuves d'admissibilité de l'examen d'entrée au centre régional de formation professionnelle des avocats Aliénor, est joint en annexe de la présente décision.

Article 2 :

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution de la présente décision. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux. Elle sera également transmise au centre régional de formation professionnelle des avocats du ressort territorial de la Cour d'appel de Bordeaux.

Fait à Talence, le 5 décembre 2025

Dean Lewis,
Président de l'université de Bordeaux



Examen d'entrée au CRFPA Session 2025

Calendrier Epreuves orales

Lettre tirée au sort pour l'ordre de passage des épreuves orales : L

Toutes les épreuves orales se déroulent sur le site du Pôle juridique et judiciaire
35 place Pey-Berland
33076 Bordeaux

ANGLAIS :

Mardi 4 novembre 2025 : 09h-12h30 / 13h30-17h
Mercredi 5 novembre 2025 : 09h-12h30 / 13h30-17h
Jeudi 6 novembre 2025 : 09h-12h30 / 13h30-17h
Vendredi 7 novembre : 08h-12h / 13h-16h

EXPOSE DISCUSSION :

Lundi 10 novembre 2025 : 07h20 – 18h20
Mercredi 12 novembre 2025 : 12h45 – 18h20
Jeudi 13 novembre 2025 : 07h20 – 18h20
Vendredi 14 novembre : 07h20 – 18h20
Lundi 17 novembre 2025 : 07h20 – 18h20
Mardi 18 novembre 2025 : 07h20 – 12h55
Mercredi 19 novembre 2025 : 07h20 – 18h20
Jeudi 20 novembre 2025 : 07h20 – 18h20
Vendredi 21 novembre : 07h20 – 18h20